Protection des porcs vis-à-vis des sangliers

Focus sur les élevages plein-air

Version : mars 2022

Pourquoi ?

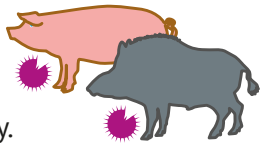

Les sangliers peuvent transmettre des maladies aux porcs domestiques, notamment la Peste Porcine Africaine, la Brucellose porcine ou la maladie d'Aujeszky.
Le sanglier est un animal dont l'activité est principalement nocturne, le passage de sangliers près d'un élevage peut ainsi passer inaperçu.
Les contacts entre porcs et sangliers dans les élevages porcins se produisent essentiellement quand les mâles recherchent des femelles pour se reproduire. Les sangliers peuvent également être attirés pour des raisons alimentaires, à certains moments de l'année quand il existe une pénurie de ressources dans le milieu naturel.

C'est pourquoi il est important et obligatoire* de protéger les porcs domestiques des contacts avec des sangliers sauvages.

Comment ?

- Détenir les porcs domestiques dans un endroit clos bien délimité sans possibilité de contacts, même ponctuels avec d'autres porcs ni avec des sangliers ;
- En l'absence de mur de 1,3 m minimum, voir ci-dessous les caractéristiques requises pour les clôtures.

Grands principes de conception des clôtures

Double clôture : une double clôture doit être installée pour empêcher le contact groin à groin entre les porcs domestiques détenus et les sangliers

- **la clôture extérieure** permet d'éviter l'intrusion de sangliers sauvages : elle doit être suffisamment résistante pour éviter une rupture par enfoncement (tension permanente) ;
- **la clôture intérieure** doit être tendue en permanence et écartée de 25 cm de la clôture extérieure.

Hauteur : les clôtures doivent être suffisamment hautes pour éviter que les sangliers sauvages ou les porcs domestiques puissent sauter au-dessus : 1,30 m pour la clôture extérieure ;

Electrification : les clôtures doivent être électrifiées pour dissuader les sangliers sauvages d'approcher (> 5000 V sous 500 ohms + énergie d'impulsion > 5 joules) ;

Solidité : si des femelles pubères sont détenues dans les parcs plein-air, les clôtures doivent être enterrées afin d'éviter que des sangliers sauvages passent sous les clôtures.

** Arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité
INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE
ANSP Association Nationale Sanitaire Porcine
GDS France
L'action sanitaire ensemble
sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
LA COOPÉRATION AGRICOLE
ifip
Institut du porc

En pratique

Cas général : clôtures pour tout type d'élevage dont ceux détenant des femelles en chaleur (reproducteurs, futurs reproducteurs, femelles pubères en engraissement).

Caractéristiques de la clôture extérieure

- Grillagée à mailles progressives ou suffisamment petite pour empêcher le passage d'un groin de sanglier
- Posée sur des poteaux fixes
- Hauteur minimale de 1,30 m
- Tendue en permanence et sur toute la longueur
- Equipée d'un dispositif empêchant le passage d'un suidé sauvage sous la clôture :
  - Rabat grillagé ou grillage enterré
  - Si difficile à enterrer : doublage extérieur par au moins 2 fils électrifiés en permanence (> 5000 V sous 500 ohms + énergie d'impulsion > 5 joules).

Caractéristiques de la clôture intérieure

- Posée à au moins 25 cm de la clôture extérieure
- Grillagée, d'une hauteur et d'une solidité suffisante pour éviter le franchissement par les porcs détenus dans le parc

Ou

- Au moins deux fils électrifiés, alimentés en permanence sur l'ensemble du pourtour du parc, permettant de repousser les porcs détenus dans le parc (hauteurs recommandées 15-25 cm et 40-50 cm).

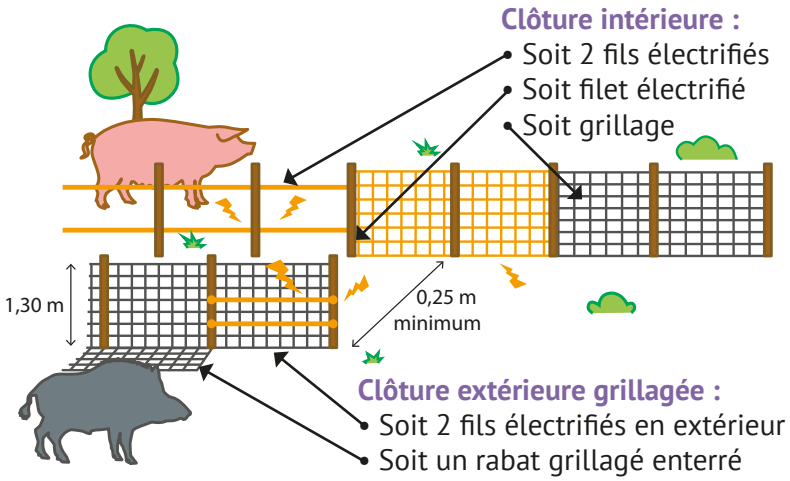

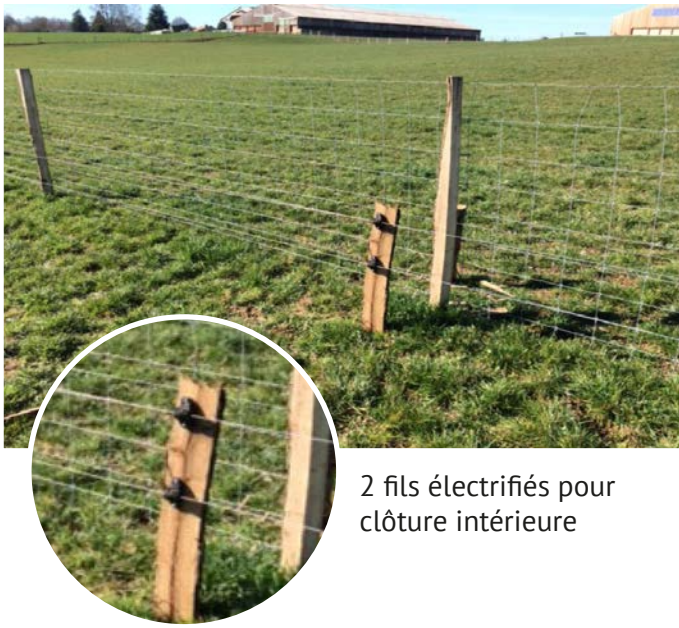

2 fils électrifiés pour clôture intérieure

Clôture grillagée avec double électrification intérieure et extérieure

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

ANSP Association Nationale Sanitaire Porcine

GDS France
L'action sanitaire ensemble

sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES

LA COOPÉRATION AGRICOLE

ifip
Institut du porc

Clôtures simplifiées pour les élevages détenant des porcs en engraissement destinés à l'abattage (sans femelle susceptible d'être en chaleur)

Caractéristiques de la clôture extérieure simplifiée :

- Plusieurs fils électriques, superposés ou décalés, ou filets électrifiés
- Posés sur poteaux fixes ou piquets déplaçables
- Alimentés en permanence sur l'ensemble du pourtour (> 5000 V sous 500 ohms + énergie d'impulsion > 5 joules)

Les caractéristiques de la clôture intérieure sont les mêmes, il n'y a pas de simplification possible.

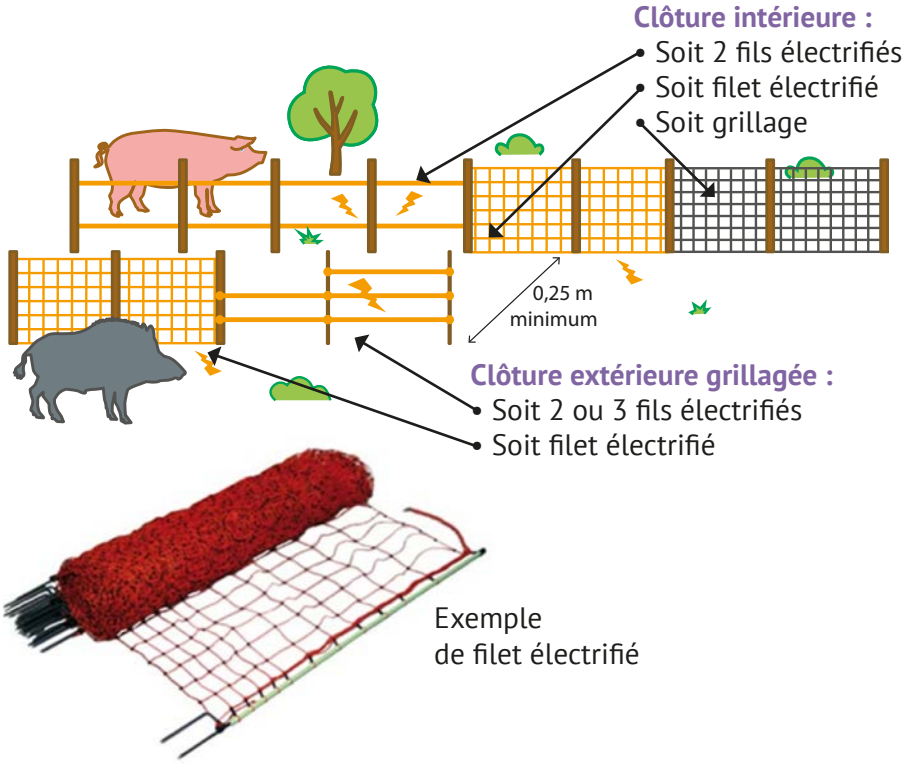

Exemple de filet électrifié

Clôture extérieure : 3 fils électrifiés

Cas des porcs élevés en courettes extérieures ou bâtiment ouvert sur l'extérieur

Les porcs doivent être hébergés derrière un muret (parpaings, tôle ...) d'une hauteur de 1,30 m au minimum. Les barrières d'accès doivent être étanches pour éviter tout contact « groin à groin ».

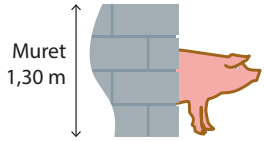

Source ANSES

Source ANSES

Mise en forme : IFIP

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité
INAPORC LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE
ANSP Association Nationale Sanitaire Porcine
GDS France L'action sanitaire ensemble
sngtv SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
LA COOPÉRATION AGRICOLE
ifip Institut du porc